

# PASS Transitions

## REGION BRETAGNE

### Présentation du dispositif

Le PASS Transitions aide les entreprises à réaliser les investissements nécessaires pour accélérer leurs transitions, qu'elles soient environnementale, sociétale ou numérique.

Cette aide s'articule autour de 3 volets afin d'accompagner globalement l'entreprise dans son projet :

- volet 1. Investissements,
- volet 2. Conseil,
- volet 3. Ressources Humaines.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont concernées par le PASS Transitions, les entreprises employant jusqu'à 50 salariés et dont le CA ou le bilan n'excède pas 10 M€. Elles doivent exercer leur activité dans les secteurs suivants :

- la production ou le service aux entreprises de production,
- la filière culturelle : spécifiquement les prestataires travaillant sur des œuvres de création cinématographique et audiovisuelle.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le PASS Transitions couvre les différentes transitions : environnementale (eau, énergie, déchets, biodiversité), économique (nouveaux modèles...), sociétale (RSE...) et numérique (cyber...).

Sont financées les dépenses suivantes :

- **volet 1. Investissements** : des équipements pour le suivi et la réduction des consommations en énergie, eau et déchets et la production d'énergie photovoltaïque,
- **volet 2. Conseil** : les prestations, les dépenses de formation pour la réalisation d'une étude, audit, diagnostic, relevant des transitions,
- **volet 3. Ressources Humaines** : les dépenses de personnel relatives au recrutement d'une personne à temps partagé occupant un poste stratégique en matière de transitions (ex : responsable RSE, management de l'énergie).

Voir [la liste des investissements éligibles](#).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les montants minimum et maximum de l'aide :

- volet 1. Investissements : aide comprise entre 20 000 € et 50 000 €,
- volet 2. Conseil : aide comprise entre 4 000 € et 10 000 €,
- volet 3. Ressources Humaines : aide comprise entre 4 000 € et 10 000 €.

L'entreprise peut solliciter plusieurs volets du PASS Transitions. Mais, elle ne peut pas avoir plus de 2 aides en cours (durées de programmes non échues et/ou aide non soldée). L'entreprise peut solliciter un volet identique à condition que le programme concerné soit arrivé à échéance et que l'aide soit soldée.

### Quelles sont les modalités de versement ?

Les modalités de versement de l'aide varient selon le volet concerné :

- volet 1. Investissements : versement en 2 tranches : 60% de l'aide dès 40% des dépenses éligibles réalisées et solde dès 100% des dépenses éligibles réalisées
- volet 2. Conseil : versement en 2 tranches : 60% dès 40% des dépenses éligibles réalisés et solde dès 100% des dépenses éligibles réalisées
- volet 3. Ressources Humaines : versement en 2 tranches : 60% de l'aide dès 40% des dépenses éligibles réalisées et solde dès 100% des dépenses éligibles réalisées

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Déposez une lettre d'intention par voie dématérialisée en cliquant sur [le lien suivant](#).

Pour toute information :

Direction du développement économique  
Services des Projets d'entreprises  
283 avenue du Général Patton  
CS 21101 35711 Rennes Cedex 7

Courriel : [projets.entreprises@bretagne.bzh](mailto:projets.entreprises@bretagne.bzh) ou Tél : 02.99.27.12.56.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 51 salariés.
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement

- › Règle de minimis n°2023/2831
- › Régime d'aides n°SA.100189 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023
- › Régime cadre exempté de notification n°SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026
- › Régime cadre exempté de notification SA.103603 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027

---

## Organisme

### REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**  
283 avenue du Général Patton  
35711 RENNES CS 21101

---

## Déposer son dossier

- [https://aides.bretagne.bzh/account-management/crbr-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fconnecte%2FF\\_SPE\\_LI\\_TRANS%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crbr-portail-depot-demande-aides&footer=https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fmentions-legales.Mentions%20I%C3%A9gales.\\_self;https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fdonnees-personnelles,Donn%C3%A9es%20personnelles.\\_self](https://aides.bretagne.bzh/account-management/crbr-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fconnecte%2FF_SPE_LI_TRANS%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crbr-portail-depot-demande-aides&footer=https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fmentions-legales.Mentions%20I%C3%A9gales._self;https%3A%2F%2Faides.bretagne.bzh%2F%2F%2Fcrbr%2Fdonnees-personnelles,Donn%C3%A9es%20personnelles._self)